

## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24/04/2025**

Association « Les Amis de Notre Dame du Dimanche »  
Adresse 11, Place de la Pradette – 34230 – Saint-Bauzille de la Sylve

Le 24/04/2025 à 17 h 50, les membres de l'association « Les Amis de Notre Dame du Dimanche » se sont réunis à la Salle Notre-Dame sur le site de Notre-Dame du Dimanche en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée est présidée par M. BRO Pierre, président de l'association.  
Il est assisté d'un secrétaire de séance, Mme VALLAT Annie., secrétaire de l'association.

Le Président présente l'ensemble des intervenants et rappelle brièvement les différentes activités de l'année écoulée.

Mme.Josette Ponce et M. Michel Bachelet. ont été désignés comme scrutateurs.

M. BRO Grégory, maire de Saint-Bauzille de la Sylve, représente la municipalité de Saint-Bauzille de la Sylve accompagné par Mrs Benoit Beltra et Guy Moucheraud.  
M. Bernard Daudé, arrière-petit-fils du voyant.

Mme Sylvie Fériaud, M. Pascal Julien, membres du conseil d'administration, sont excusés.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix, en cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.  
L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 19 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

Accueil ;  
Rapport moral ;  
Bilan des activités et travaux réalisés du 01/01 au 31/12/2024 ;  
Bilan financier du 01/01 au 31/12/2024 ;  
Approbation des comptes du 01/01 au 31/12/2024 et quitus aux Administrateurs ;  
Renouvellement de 3 membres du Conseil d'Administration ;  
Budget prévisionnel du 01/01 au 31/12/2025 et travaux prévus en 2025 ;  
Approbation du budget ;  
Questions diverses ;  
Clôture de l'Assemblée.  
Partie informative.

Le Président a précisé que l'ensemble des documents ont été adressés à chacun des membres en accompagnement des convocations.

Il a été fait lecture des différents rapports : rapport moral, bilan des activités, bilan financier du 01/01 au 31/12/2024.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

- Présentation du rapport moral par la vice-présidence, Mme A. Boudes,
- Présentation des activités réalisées sur le site par les bénévoles par le président, M. Pierre Bro.
- Enfin, une présentation détaillée des comptes de l'exercice comptable du 01/01 au 31/12/2024 par la trésorière, Mme Geneviève Bouniol.

Le Président nous rappelle que le bilan financier est maintenant cadré sur l'année civile.

Le président précise que la subvention de Popian a été versée sur l'année 2023.

Après la lecture de ces chiffres le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Approbation des comptes et quitus aux Administrateurs pour le bilan et les travaux engagés du 01/01 au 31/12/2024 :

L'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité.

Remplacement de 3 membres du Conseil d'Administration :

Le Président propose la réélection des candidats suivants au suffrage de l'Assemblée Générale :

Mesdames  
Anne Boudes – Annie Vallat

Monsieur  
Marcel Lautier

L'Assemblée élit :

Mesdames  
Anne Boudes – Annie Vallat

Monsieur  
Marcel Lautier

en qualité de membres du Conseil d'Administration.

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément à l'article 11 des statuts pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il a été fait lecture du budget prévisionnel du 01/01 au 31/12/2025.

Le président, M. Pierre Bro, présente les travaux prévus sur l'année 2025.

La trésorière, Mme Geneviève Bouniol, présente le budget 2025.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

- Explication du détail du budget prévisionnel du 01/01 au 31/12/2025 comprenant le programme de travaux prévus sur cette période.

Le président apporte une précision sur les montants prévus en recettes pour le tronc et en dépenses pour la crierie compte tenu du jubilé 2025.

Le président reprend les travaux réalisés depuis la création de l'association par l'association et la partie prise en compte par la paroisse.

La trésorière demande s'il y a des questions.

Le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Approbation du budget prévisionnel 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### Questions diverses

- Salle Notre Dame - location

Le président nous informe avoir vu sur le site de la paroisse que la salle paroissiale pouvait être louée pour des festivités ou par des professionnels du cinéma.

M. Ponce intervient : il est choqué par le projet d'utilisation de la salle située dans un sanctuaire marial. Il se demande comment on peut envisager d'utiliser cette salle dans un autre but que religieux.

M. Marcel Lautier demande si la mairie a été informé de l'utilisation prévue de la salle.

M. Bernard Daudé prend la parole pour préciser que les parkings sont la propriété de la commune. Il précise que à défaut il faut en informer Mgr Norbert Turini.

M. Jean Claude Violla rappelle la convention tripartite qui nous lie au diocèse et à la paroisse.

Le président rappelle les utilisations précédentes sanctionnées par le diocèse puis les messages qu'il a échangés avec le Père Jesús et la réponse qu'il y a apporté.

Le président propose que l'assemblée générale réunie ce jour prenne acte du projet des nouvelles modalités de location de la salle paroissiale située sur le site du sanctuaire, à 40m de la première apparition et à 50m de l'EHPAD.

L'association exprime pour sa part de nombreuses craintes sur la mise en application de ce projet.

Elle souhaite pouvoir conserver ce site marial dans le respect et la sérénité.

En cela, nous considérons notamment que les propositions de la location connues pour :

- Mariages et anniversaires,
- Utilisation par des professionnels du cinéma,
- Parking de plus de 100 voitures,

Ne peuvent en aucun cas devenir applicables car non adaptées en ce lieu. L'assemblée générale après débat souhaite que cette salle paroissiale puisse continuer à s'inscrire dans ses principes actuels, consacrés exclusivement aux rencontres de la paroisse et groupes paroissiaux, rassemblements diocésains et associatifs, pèlerinages, conférences, etc...réunions de famille, baptêmes, communions, cérémonies religieuses.

L'association reste à disposition pour une concertation sur les modalités de location de cette salle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale. Des copies seront adressées à la paroisse et au diocèse.

Le président donne la parole aux membres d'honneur.

M. Grégory Bro, maire de Saint-Bauzille prend la parole.

Il nous informe qu'il n'a pas été tenu au courant de la modification d'utilisation de la salle.

Il rappelle les utilisations précédentes de la salle dans les années 2014 à 2018 qui ne se sont pas toujours bien passées.

Il précise que l'entrée et le parking sont des parties communales.

Il n'oublie pas que ces utilisations ne manqueront de poser des problèmes de voisinage.

Puis le maire nous informe qu'il va procéder au nettoyage des abords de Saint-Antoine.

La subvention est maintenue pour l'année 2025 et a été votée en conseil municipal.

M. Bernard Daudé propose que la mairie dise clairement qu'elle n'est pas d'accord sur l'utilisation du parking.

Les travaux de la chapelle de l'EHPAD sont présentés par le maire de Saint-Bauzille. Ils sont retardés car les fenêtres sont également à changer. Ils seront faits d'ici la fin de l'année.

Le Président remercie les adhérents et les bienfaiteurs de l'association.

Il remercie le père Jesús pour sa participation aux pèlerinages des 8 Juin et 8 Juillet 2024.

Le président remercie les artisans pour le travail effectué.

Il remercie la Municipalité de Saint Bauzille et la direction de l'EHPAD.

Puis il remercie le département, la commune de Saint-Bauzille, la mairie de Popian pour leurs subventions et les aides qu'ils nous apportent.

Il remercie également M. A. Carla, notre architecte conseil.  
Il remercie l'ensemble des personnes bénévoles et tous les membres de l'équipe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h20.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance et les deux scrutateurs.

A Saint-Bauzille, le 24/04/2025

Le Président de séance

M. BRO Pierre

Le Secrétaire de séance

Mme VALLAT Annie

1<sup>er</sup> Scrutateur

M. Michel Bachelet

2<sup>ème</sup> Scrutateur

Mme Josette Ponce